

Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)
EPCI en FPU de 20 à 40 000 habitants
CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE DU JEUDI 4 AVRIL 2019
Lieu : Salle des fêtes de la commune d'AUROS

COMPTE-RENDU SOMMAIRE A L'ATTENTION DES ELUS

SÉANCE DU JEUDI 04 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf (2019), le quatre (4) avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune d'Auros, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Président en exercice.

Date de la convocation : 29 mars 2019
Date d'affichage de la convocation : 29 mars 2019
Nombre de membres en exercice : 60

* * *

45 titulaires présents : M. André-Marc BARNETT, M. François GUILLOMON, M. Philippe CAMON-GOLYA, M. Éric DUCHAMPS, M. Serge ISSARD, M. Bernard PAGOT, M. Richard GAUTHIER, M. Guy DUBOUILH, M. Gilles JAUTARD, M. Yannick DUFFAU, M. Jean-Louis SAUMON, M. Bastien MERCIER, M. Jean-Pierre JAUSSEMERAND, M. Jean-Claude TRENTIN, M. Jean-Marc FRAICHE, M. Alain DOUX, M. Thierry BOS, M. Philippe MOUTIER, M. Michel DESPUJOL, Mme Marie-Josée DANDIEU, M. Bernard CASTAGNET, Mme Bernadette COUSIN, M. Bruno MARTY, Mme Martine BOUILLON, M. Luc SONILHAC, Mme Aline MARTIN, M. Alain BREUILLE, M. Michel LATRILLE, Mme Clara DELAS, M. Pascal LAVERGNE, Mme Michèle CHOVIN, M. Gilbert ALAMINOS, M. Francis ZAGHET, M. Michel NOFFRAY, M. Jacky BRITTON, M. Thierry GOURGUES, M. Didier LECOURT, M. Franck BOULIN, Mme Nicole ETIENNE, M. Christian MALANDIT-SALLAUD, M. Francis DUSSILLOLS, Mme Virginie CHIOETTO, M. Philippe MOUTE, M. Henri JOANCHICOY, M. Patrick MONTOT.

* * *

4 titulaires ayant donné pouvoir à un autre titulaire : M. Jean-Pierre MALIRAT (Fontet), titulaire absent excusé, a donné pouvoir à M. Jean-Marc FRAICHE (Maire de Fontet), M. Mario COVOLAN (La Réole), titulaire absent excusé, a donné pouvoir à Mme Bernadette COUSIN (La Réole), Mme Solange MENIVAL (La Réole), titulaire absente excusée, a donné pouvoir à M. Bruno MARTY (Maire de La Réole), Mme Patricia BROUSSE (Monségur), titulaire absente excusée, a donné pouvoir à M. Francis ZAGHET (Pondaurat).

* * *

3 suppléants votants : M. Jean-Michel MASCOTTO (suppléant de M. Christian BOUIN, Maire de Bourdelles), M. Gianello SCARABELLO (suppléant de Mme Chantal PICON, Maire de Hure), Mme Sylvie VERDOUX (suppléante de Marie-Françoise MAURIAC, Maire des Esseintes).

* * *

4 titulaires absents excusés et non suppléés : M. Roger NETTE (Caudrot), Mme Rebecca BECERRO-ALVAREZ (Monségur), M. Stéphane DENOYELLE (Maire de Saint-Pierre d'Aurillac), Mme Aude DELPEYROU (Saint-Pierre d'Aurillac).

* * *

4 titulaires absents non excusés et non suppléés : M. François MERVEILLEAU (Maire de Casseuil), M. Jean-Pierre LOUSTALOT (La Réole), Mme Laure JORDAN (La Réole), M. Joël DOUX (Maire de Montagoudin).

* * *

Information : 2 suppléants présents non votants : M. Gérard GAY (Loupjac de la Réole), M. Michel LARTIGUE (Saint-Laurent-du-Plan).

* * *

Présidence de séance : M. Francis ZAGHET, Président en exercice ;
Secrétaire de séance : M. Philippe CAMON-GOLYA, Maire d'Auros.

* * *

Votants : 52

* * *

ADMINISTRATION GENERALE

- Adoption du plan de financement prévisionnel du projet de futur siège administratif de la collectivité : Dans le cadre des dépôts de dossiers de demandes de subventions d'investissement pour le projet de futur siège administratif de la collectivité, il nous est demandé de délibérer sur le coût global prévisionnel de l'opération (tous types de dépenses confondus) et non seulement sur la partie « travaux » de l'opération. Il sera donc proposé de délibérer sur le plan de financement ci-dessous afin d'être conforme aux dossiers de demandes de subventions d'ores et déjà déposés.

PROJET DE SIEGE ADMINISTRATIF DE LA CdC Localisation = terrain de l'ex MDSI à La Réole (centre) PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL Mise à jour = janvier 2019 (étude de faisabilité)					
DEPENSES			RECETTES		Commentaires sur subventions
	HT	TTC	Origine de la subvention	Montant	
Travaux de construction du siège administratif (estimation établie par la MoE dans le cadre de l'étude de faisabilité le 28/01/2019)	2 012 272	2 414 726	DETR (formule 2019)	280 000	35% des travaux HT (siège + MSAP) avec plafond de dépenses subventionnables de 800k€ mais dans la limite totale de subvention (plafond) de 280 000 euros
			DSIL (nouveau) 2019	280 000	Forfait estimé par le Sous Préfet Dossier instruit par le Préfet de Département en direct
			FdC ville de La Réole (fonds de concours en investissement pour volet "acquisition foncière")	30 000	Délibérations concordantes de la CdC et de la Ville sur ce point (délib. de la CdC le 28 juin 2018)
MoE (11% des travaux HT)	221 350	265 620			
Coordinateur SPS	100 614	120 736			
Géomètre	5 000	6 000			
Bureau de contrôle technique	10 000	12 000	Region Nouvelle Aquitaine	15 000	50% des études préalables d'optimisation énergétiques du siège (fonds bâtiment du futur)
Etudes diverses (forfait estimé)	10 000	12 000	Region Nouvelle Aquitaine	201 227	Max = 10% des travaux HT du siège seul (fonds "bâtiment du futur") SSI études préalables bâtiment BBC 2017 (appel à projets)
2 études optimisation énergétique	30 000	36 000	Département de la Gironde	402 454	20% des travaux HT ?
Imprévus (5% des travaux)	100 614	120 736	CAF et MSA	10 000	Estimation floue (forfait indiqué) ---- Conditionné à la présence d'un service enfance jeunesse dans le bâtiment
Achat terrain (1000 m ² à 40 euros le mètre carré)	30 000	36 000	FCTVA	488 033	16,404% de tout le total TTC (travaux et études diverses, MoE, mobilier, hors imprévus etc.)
Démolition ex MDSI (forfait) --- prise en charge directe par le CD 33 (cf. courrier du CD 33)	0	0	Autofinancement	1 259 878	Simulation d'un emprunt à 20 ans (taux de 1,5%) A FAIRE - remboursement constant moyen de 30 550 environ euros de capital par an (année budgétaire pleine)
Aménagement intérieur - second œuvre (forfait estimé)	40 000	48 000	FDAEC des communes membres	0	50% de toute l'enveloppe annuelle (= 470 982 euros en 2017)
Mobilier - équipements informatiques (forfait estimé)	80 000	96 000	Fonds Leader (Europe)	201 227	Territoire Leader - fonds gérés par le Pays Sud Gironde 10% pour le siège ?
TOTAUX	2 639 849	3 167 819	TOTAUX	3 167 819	
	Vérification	3 167 819	Total subventions	1 188 682	
	FCTVA sur travaux seuls	488 033	Taux de co-financements sur total HT	45,03%	
			Taux de co-financements sur total TTC	37,52%	

Interventions de la salle :

Le Président indique que ce point est proposé à la demande de la sous-préfecture afin de compléter le dossier de DETR déposé fin janvier 2019. Il précise qu'il y aura des débats à venir pour affiner le contenu du projet. Il informe que le dossier de DETR a été accepté par la commission départementale pour les dossiers les plus

importants réunie vendredi 29 mars dernier à la Préfecture.

Une aide est également demandée dans le cadre du DSIL car ce projet avait été inscrit au contrat de ruralité.

La ville de La Réole participe à l'acquisition du terrain pour 30 000 euros.

Le Président ajoute qu'il va également demander le concours du Département, et solliciter à nouveau la Région et soumettre ce dossier au Pôle Territorial Sud Gironde dans le cadre du programme LEADER.

Guy DUBOUILH (Maire de Berthez) demande une esquisse ; il indique qu'aucun projet n'a été présenté préalablement au dépôt de cette demande de subvention et qu'aucun élément n'a été produit aux élus pour un montant de 3,1 M€ TTC.

Le Président rappelle que ce dossier a été fait dans l'urgence pour déposer dans les délais un dossier de DETR.

Guy DUBOUILH ajoute qu'il y a forcément eu une étude avec une affectation des surfaces et regrette que ces données n'aient pas été fournies aux élus.

M. GUILLOMON (Aillas) s'interroge sur la capacité de financement de la CdC et de l'impact sur le budget annuel d'investissement et de fonctionnement.

Le Président rappelle que la collectivité est très peu endettée ; sa capacité de désendettement est de 2,2 ans au 31/12/2018. Il n'y a donc pas d'obstacle majeur pour ce projet :

1 - Le DGS a rencontré les financeurs qui sont prêts à financer ce projet, notamment la Banque Postale pour 1M€ comme pour le pôle sportif ;

2 - Concernant l'impact en investissement, il renvoie au DOB.

André-Marc BARNETT (Maire d'Aillas) : Il procède à la lecture de la note du DOB : « épargne brute s'effondre en 2019 si toutes les dépenses et recettes se réalisent en 2019 ».

T de Tastes (DGS) : « regrouper des services va générer des économies et la cession du terrain situé à Aillas sera envisagé ».

Jean-Marc FRAICHE (Maire de Fontet) : quid de la constitution du groupe de travail ?

La salle de réunion – question largement débattue – il avait été évoqué de faire une salle modulable.

Etude de faisabilité : jusqu'où va-t-elle ?

Demande d'éléments complémentaires.

T de Tastes (DGS) : « il est envisagé une salle ouverte sur l'extérieur toute équipée pour les associations et autres partenaires. Etude pour réutiliser les 100m² qui étaient réservés pour la MSAP ».

Le Président indique que le BE a évoqué le manque d'informations.

Il invite les élus à faire partie du groupe de travail à constituer.

Patrick MONTU, VP en charge de la voirie et du patrimoine bâti, rappelle que les locaux actuels ne sont pas aux normes que l'adaptation n'a pas été faite au 31/03/2019 comme demandé par les services de l'Etat. C'est important pour les conditions de travail du personnel. Il indique que les élus volontaires doivent s'inscrire au groupe de travail.

Bernard CASTAGNET indique que personne ne conteste la nécessité de réadapter les locaux. Il demande les conditions d'une réflexion pour bâtir un programme adapté à nos besoins. Il y a des questions fondamentales : est-ce que cette salle de réunion du conseil est utile ? Est-ce qu'on continue à organiser les Conseils communautaires dans les communes ?

Une réflexion plus globale doit être menée ; cela avait été fait dès la fusion – programme affiché pour se projeter. Ce projet aurait pu être facilement financé s'il y avait eu la MSAP. Le Département a souhaité que ces services soient articulés avec la MDSI. Il souhaite qu'un projet de territoire soit défini.

Bastien MERCIER (Maire de Camiran) admet la nécessité de donner des conditions de travail décentes au personnel ; cependant il considère que ce n'est pas forcément le moment ; les élus d'aujourd'hui ne sont pas forcément ceux du prochain mandat.

Le Président lui rappelle qu'à Camiran, il a travaillé sur un Théâtre de verdure et il n'est pas réalisé mais il n'abandonne pas ce projet alors qu'un changement de mandature se profile.

Bastien MERCIER répond qu'à Camiran, le projet a été présenté à la population et validé par les élus.

Le Président indique que les projets en cours depuis 2014 sont réalisés et que la santé financière de la CdC est bonne.

Bastien MERCIER fait état de son impression que le Président demande de « signer un chèque en blanc ».

Serge ISSARD (Maire de Bagas) rappelle qu'il s'interroge toujours sur une possible recomposition à termes des communautés. Ne va-t-il pas y avoir une grande communauté du Sud Gironde ?

Pascal Lavergne indique que l'idée est de faire une pause dans les regroupements. Maintenant ce serait sur la base du volontariat comme les communes nouvelles. Pas de choses imposées aux collectivités.

M. Christian MALLANDIT-SALLAUD indique que ce projet est dans l'air depuis des années. Il y a eu un vote pour localiser le siège à la Réole. Il ne faut pas s'arrêter pour des élections. Il faut donner des conditions de travail décentes aux agents. Il faut faire ces demandes de subventions et faire un emprunt et profiter des taux bas.

Le Président indique que tous les services seront sur le même site.

Guy DUBOUILH ne voulait pas provoquer de débat politique mais il pense qu'il faut produire un minimum pour demander aux élus de voter un budget pour un montant aussi important.

Composition arrêtée du groupe de travail sur le siège :

Bastien MERCIER

Jacky BRITTON

André-Marc BARNETT

Bruno MARTY

Jean Marc FRACIHE

Guy DUBOUILH

Philippe CAMON

Thierry BOS

Michel LATRILLE

+ les 6 VP en exercice + le Pdt + le DGS

Délibération adoptée à la majorité des votants (46 voix pour)

2 Contre : Alain BREUILLE (Loubens) et Franck BOULIN (Saint-Laurent du Plan)

4 Abstentions : André-Marc BARNETT (Aillas) + M. GUILLOMON (Aillas) + Bastien MERCIER (Camiran) + Aline MARTIN (La Réole)

* * *

RESSOURCES HUMAINES

- Modification du tableau des effectifs ---- Création d'un poste de catégorie A en filière technique sur le grade d'ingénieur à temps complet au sein des services techniques de la collectivité : Suite au départ d'un agent au sein du pôle « Attractivité du Territoire » par voie de mutation, il a été procédé à un appel à candidatures afin de pourvoir le poste de responsable des services techniques. Les attentes autour de ce poste portent sur le suivi et l'entretien de la voirie communautaire, le management du service et le suivi du parc de matériels. Une personne a retenu l'attention du jury d'entretien. Il est proposé de procéder à son recrutement. L'agent étant sur la liste d'aptitude au grade d'ingénieur, il a été convenu de procéder à sa nomination. Pour ce faire il est nécessaire de créer un poste d'ingénieur territorial à temps plein à compter du 5 avril 2019. Fort des éléments précités, il est proposé au Conseil communautaire de créer un poste d'ingénieur territorial, filière technique, catégorie A, à 35/35^{ème} à compter du 5 avril 2019. *Le tableau des effectifs modifié au 5 avril 2019 est en annexe de la présente note.*

Délibération adoptée à l'unanimité des votants

Interventions de la salle :

M. Patrick Monto rappelle qu'une seule candidature valable après 2 relances d'annonce a été reçue (une personne sur une liste d'aptitude ingénieur, Architecte de métier à l'origine).

Arrivée espérée en mai. Espoir sur cette personne : profil fixé sur le territoire.

Les trois agents précédents sont partis pour des raisons familiales et/ou professionnelles.

* * *

CULTURE

- Attribution des subventions de fonctionnement 2019 aux associations culturelles du territoire :
Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations culturelles, la CdC soutient chaque année des associations à caractère culturel dont les projets ou l'activité sont considérés d'intérêt communautaire. Les critères d'éligibilité au fonds de soutien sont fixés par le règlement d'intervention en faveur des associations culturelles adopté lors du Conseil Communautaire du 16 décembre 2015. Ce règlement sera modifié courant 2019 (*Article 4 / Calendrier / Versement*) afin de verser, à compter de l'année 2019, les aides supérieures à 2 000€ dans leur totalité et non plus en deux étapes comme précédemment (90% du montant attribué dans l'année en cours et le solde de 10% l'année suivante).
Il est ainsi rappelé que les montants indiqués ici correspondent aux aides attribuées sur proposition de la commission Culture qui s'est réuni le 12 mars dernier.
Ces montants diffèrent des montants inscrits au budget primitif 2019 qui correspondent aux montants des aides attribuées pour l'année 2019 dans leur totalité, y compris pour les aides supérieures à 2 000€, auxquels s'ajoutent les soldes (10%) de l'année 2018 pour les aides supérieures à 2 000€.
Il est rappelé que la CdC conventionne avec certaines associations (identifiées par un astérisque dans le tableau ci-dessous, 7 associations sont concernées) au regard non seulement du montant de la subvention mais également de la nécessité de partager et de formaliser des objectifs.
Cela représente un total de 60 500 euros pour l'année civile 2019.

ASSOCIATION	Montant de la subvention 2019 en Euros
OMCL *	16 800,00 €
ECRAN REOLAIS *	19 000,00 €
ANIMART	1 000,00 €
Cie L'AURE / LA FABRIQUE *	2 600,00 €
FMALR (Festival des Musiques Anciennes de La Réole) *	2 800,00 €
VIVACITE *	2 200,00 €
ANIMATION TOURISME EN REOLAIS / Musicacité	1 000,00 €
EQUUS NOVUS	1 000,00 €
ALPAGA	500,00 €
TRANS'MUSICALE *	2 400,00 €
LOUS REOULES	1 200,00 €
LA PETITE POPULAIRE	1 000,00 €
LES SOUS-FIFRES DE ST PIERRE	1 500,00 €
EN AVANT TOUTE	1 000,00 €
LES BARIOLES	500,00 €
IDDAC*	6 000,00 €

Interventions de la salle :

Complément apporté par JL SAUMON : En avant toute est une asso du collège et lycée pour des spectacles avec les élèves.

Les BariOlés organisent eux un spectacle gratuit avec un groupe recruté avec les scènes d'été.

Luc Sonilhac demande la possibilité pour des associations du lycée de prêt de matériel

JL Saumon : « il faut que ce soit culturel. Printemps du lycée ok mais pas kermesses »

Délibération adoptée à l'unanimité des votants

(NB : M Lecourt ne prend pas part au vote, Président de Trans'Musicales)

* * *

SPORT

• Attribution des subventions de fonctionnement 2019 aux associations sportives du territoire :

Considérant l'importance du rôle des associations et de la participation des citoyens à la vie de la cité, conformément au règlement en vigueur d'attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives d'intérêt communautaire, et considérant que ces subventions ont été présentées et validées lors de la dernière Commission Sport qui s'est tenue à Fontet le lundi 11 février 2019, considérant l'avis de la Commission Sport et les échanges lors du dernier débat d'orientation budgétaire, il sera proposé d'adopter par délibération le montant des subventions aux associations sportives reconnues d'intérêt communautaire au titre de l'année civile 2019 comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Il est également proposé de renouveler, par l'attribution d'une subvention complémentaire, le soutien financier apporté à l'organisation de la Section Sportive Scolaire Judo (SSSJ) au collège de la Réole porté par l'association «Ecole de Judo Réolaise» en partenariat avec le Collège Paul Esquinance de La Réole et la Fédération Française de Judo. Le montant de la subvention s'élève à

un montant de 5 250 euros au titre de l'année scolaire 2019/2020 et concerne uniquement les frais d'encadrement et de prise en charge des élèves par des éducateurs sportifs diplômés.

Enfin, au regard de la fréquentation importante lors de la première édition en juin 2018 et considérant l'engouement autour du développement des nouvelles pratiques de glisse urbaine à l'aide d'engins électriques en tout genre et en toute sécurité, et reconnaissant son caractère attractif pour le territoire de la CdC, il sera proposé d'adopter par délibération une subvention complémentaire exceptionnelle de 1 000 euros relative à l'organisation de cette manifestation sportive qui aura lieu du 8 au 10 juin 2019 à Monségur.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES RECONNUES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE – Année 2019	
NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT EN EUROS
LES ARCHERS D'AUROS	980
CLUB ATHLETIQUE PONDAURAT FOOTBALL	752
SPORTING CLUB MONSEGURAIS OMNISPORTS – Section Football	964
SPORTING CLUB MONSEGURAIS OMNISPORTS – Section Handball	879
ELAN GIRONDAIS ATHLETISME	1 189
US LAMOTHE FOOTBALL	662
ECOLE DE JUDO REOLAISE	1 369
LA REOLE XIII RUGBY	820
STADE REOLAIS RUGBY	1 242
BARIE CASTETS BASKET CLUB	1 175
VAILLANTE SPORTIVE CAUDROT FOOTBALL	919
FOOTBALL CLUB GIRONDE LA REOLE	1 049
Sous total 1	12 000
SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES	
KIDS WHEELERS GIRONDE – Soutien financier relatif à l'organisation de l'évènement sportif « Electric Games » par l'association Kids Wheelers Gironde. Cet évènement, autour de la mobilité électrique, aura lieu du 8 au 10 juin 2019 à Monségur.	1 000
ECOLE DE JUDO REOLAISE – renouvellement pour la deuxième année consécutive du soutien financier relatif à l'organisation de la section sportive Judo au collège de La Réole année scolaire 2019/2020	5 250
Sous total 2	6 250
TOTAL	18 250

Délibération adoptée à l'unanimité des votants

* * *

DEVELOPPEMENT SOCIAL

- Attribution des subventions de fonctionnement 2019 aux associations à caractère social du territoire : Il sera enfin proposé d'adopter par délibération le montant des subventions aux associations à caractère social concernées au titre de l'année civile 2019 comme présenté dans le

tableau ci-dessous.

La nouveauté 2019 réside dans une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 000 euros à l'aide Alimentaire en Réolais pour une aide au loyer dans le cadre de leur recherche d'un nouveau local de stockage et de distribution des colis alimentaires sur la Ville de La Réole.

Le total des subventions 2019 est donc de 27 112 euros.

ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL	
NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT 2019 DE LA SUBVENTION en euros
SOLID'AVENIR à La Réole (<u>espace de vie sociale EVS</u>)	3 000
AVL à Saint-Pierre d'Aurillac (<u>espace de vie sociale EVS</u>)	3 000
PASSERELLE à Monségur (<u>espace de vie sociale EVS</u>)	3 000
APEFEM à La Réole	8 000
<u>Aide au loyer pour l'Aide Alimentaire en Réolais (antenne de la Banque Alimentaire à La Réole)</u>	1 000
Aide Alimentaire en Réolais (antenne de la Banque Alimentaire à La Réole)	1 500
CAP SOLIDAIRE – Plateforme mobilité (à Langon)	5 612
Association Centre de soins du Réolais	1 000
Radio Entre Deux Mers (REM) à Sauveterre de Guyenne	1 000

Interventions de la salle :

Monsieur A.-M. BARNETT demande à quoi correspond la subvention au centre de soins. Il s'agit d'une subvention non pas pour le service en lui-même mais pour un soutien à des services civiques, pour les aider à développer des actions auprès des personnes âgées pour la lecture et l'utilisation du numérique.

Délibération adoptée à l'unanimité des votants

(NB : Aline MARTIN ne participe pas au vote, membre de l'APEFEM)

* * *

GEMAPI

- Validation des statuts du Syndicat du Mixte Fermé d'Aménagement des bassins versants du Trec, de la Gupie et du Médier (SMATGM) : Le 20 décembre 2018, la communauté de communes a

approuvé la fusion du syndicat mixte du Médier avec le syndicat mixte fermé d'aménagement des bassins versants du Trec, de la Gupie et de la Canaule. Suite à une décision de la Préfecture, le comité syndical du syndicat Trec, Gupie et Médier a, à nouveau, validé des nouveaux statuts qui prennent en compte l'extension du territoire à l'ensemble du bassin versant. Les communes de Saint-Michel-de-Lapujade et Fossès-et-Baleyssac sont donc intégrées au syndicat Trec, Gupie Médier, issu de la fusion.

La communauté de communes doit désormais valider les nouveaux statuts du SMATGM, qui sont joints à la note (envoi en fichier PDF joint).

Délibération adoptée à l'unanimité des votants

* * *

GEMAPI

- Validation de l'extension du territoire du Syndicat du Mixte Fermé d'Aménagement des bassins versants du Trec, de la Gupie et du Médier (SMATGM) : Le SMATGM devient gestionnaire du Médier. Afin d'agir au mieux dans une logique de bassin versant, il est nécessaire que l'ensemble des communes présentes sur ce bassin versant fasse partie intégrante du territoire d'actions du syndicat. Concernant le Réolais en Sud Gironde, le territoire d'actions portera sur les communes suivantes : Bourdelles, Fossès-et-Baleyssac, Lamothe-Landerron, Mongauzy, Saint-Hilaire-de-la-Noaille et Saint-Michel-de-Lapujade. Il est donc proposé de valider l'extension du périmètre du syndicat (qui doit être faite, selon la Préfecture de la Gironde, par une délibération différente de la validation des statuts) pour que celui-ci puisse logiquement intervenir sur l'ensemble du bassin versant du Médier.

Une carte du nouveau périmètre de ce syndicat est annexée à la présente note.

Délibération adoptée à l'unanimité des votants

* * *

GEMAPI

- Transfert de compétence d'items de la GEMAPI au Syndicat du Mixte Fermé d'Aménagement des bassins versants du Trec, de la Gupie et du Médier (SMATGM) : La Communauté de Communes avait déjà validé, en mars 2018, le transfert au syndicat Trec, Gupie, Médier, des items 2 et 8 en totalité et les items 1 et 5, à l'exclusion des inondations de Garonne. Etant donné que le syndicat Trec, Gupie, Canaule et le syndicat du Médier ont fusionné pour former le syndicat Trec, Gupie, Médier qui dispose de nouveaux statuts, la Préfecture de Gironde demande qu'une nouvelle délibération soit prise. Celle-ci valide le transfert des items 2 et 8 en totalité et les items 1 et 5 à l'exclusion des inondations de Garonne, au Syndicat du Mixte Fermé d'Aménagement des bassins versants du Trec, de la Gupie et du Médier (SMATGM).

Pour rappel, les items concernés sont les suivants:

- Item 1 : « aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique » ;
- Item 2 : « entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau » ;
- Item 5 : « défense contre les inondations et contre la mer » ;
- Item 8 : « protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ».

Délibération adoptée à l'unanimité des votants

* * *

GEMAPI

- Désignation des délégués de la Communauté de Communes au Syndicat du Mixte Fermé d'Aménagement des bassins versants du Trec, de la Gupie et du Médier (6 titulaires et 6 suppléants) : La Communauté de Communes avait déjà désigné, en mars 2018, 6 délégués titulaire et 6 délégués suppléants au syndicat Trec, Gupie, Canaule. Etant donné que le syndicat Trec, Gupie, Canaule et le syndicat du Médier ont fusionné pour former le syndicat Trec, Gupie, Médier qui possède de nouveau statuts, la Préfecture de Gironde demande qu'une nouvelle délibération soit prise. Celle-ci doit désigner 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants siégeant au Syndicat du Mixte Fermé d'Aménagement des bassins versants du Trec, de la Gupie et du Médier (SMATGM). Il peut s'agir des mêmes délégués que ceux déjà désignés en février 2018.
Pour rappel, les délégués désignés en février 2018 sont :

	6 titulaires		6 suppléants
Francis DUSILLOLS	Saint-Pierre d'Aurillac	Guy OSSARD	Saint-Vivien de Monségur
Christian BOUIN	Bourdelles	Jean-Michel MASCOTTO	Bourdelles
Béatrice GOUDENECHÉ	Lamothe-Landerron	Jean-Michel GUIPOUY	Lamothe-Landerron
Alain DOUX	Fossès-et-Baleysac	Philippe ANDRIEU	Fossès-et-Baleysac
Christian MALANDIT-SALLAUD	Saint-Michel-de-Lapujade	Monique BORTOLUZZI	Saint-Hilaire de la Noaille
Jacques GENDRE	Mongauzy	Jean-Louis MASCOTTO	Mongauzy

Délibération adoptée à l'unanimité des votants

* * *

URBANISME

- Fixation des modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU de Gironde-sur-Dropt : La commune souhaite modifier son PLU sur les points suivants :
 1. Création de sous-secteur dans la zone UY et modification de l'emprise au sol dans ce sous-secteur.
 2. Rajout au sein du règlement du PLU de destinations possibles pour les bâtiments pouvant changer de destination en zone N ou A.
 3. Suppression dans les articles A2 et N2 des possibilités de créer des annexes et des extensions.

Le projet doit faire l'objet d'une concertation avec la population au travers d'une mise à disposition du dossier de modification, pendant un mois.

Il est proposé au conseil communautaire que cette mise à disposition ait lieu du 21 mai au 21 juin 2019, dans les locaux de la mairie de Gironde-sur-Dropt.

Délibération adoptée à l'unanimité des votants

Interventions de la salle :

Jean Marc FRAICHE demande des infos sur le remplacement de J Gatzoff.

Le Président indique qu'il doit partir en dispo le 15 juillet. Il y a des candidatures – 3 personnes à recevoir.

* * *

FINANCES

- Révision d'une Autorisation de Programme (AP)/Crédits de Paiements (CP) n°2016-001 - Elaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal : La procédure d'autorisation de programme/crédits de paiements est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire et permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours prématuré à l'emprunt et aux reports d'investissement. L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel. Le Crédit de Paiement (CP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'Autorisation de Programme correspondante. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls Crédits de Paiement. Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants

ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. Afin d'éviter l'inscription en reports d'investissement des CP non mandatés sur l'année N, il est proposé de les reporter automatiquement sur les CP de l'année N+1. La prévision budgétaire N+1 sera ajustée en conséquence.

Compte-tenu de l'évolution du projet de PLU-i, il apparaît nécessaire de réviser l'autorisation de programme n°2016-001 votée le 14 avril 2016 en y ajoutant 26 855 euros à la somme initialement prévue pour 351 500 euros TTC.

Cette augmentation portera le montant de l'AP à 378 355 euros TTC. Compte-tenu d'éléments exogènes, il convient également de revoir la répartition des crédits de paiements, comme suit :

Montant de l'Autorisation de programme (AP) n° 2016-001 PLUI				
Montant initial	Révisions antérieures à 2019	Révision de l'exercice 2019	Révisions postérieures à l'exercice 2019	Nouveau montant de l'AP
351 500,00 €	0,00 €	26 855,00 €	0,00 €	378 355,00 €

Montant des Crédits de paiements (CP)						
CP antérieurs	CP ouverts sur 2019	Restes à financer 2020	Restes à financer 2021	Restes à financer 2022	Restes à financer 2023	Restes à financer après 2023
178 506,92 €	153 283,20 €	35 512,88 €	5 526,00 €	5 526,00 €	0,00 €	0,00 €

Pour information, les financements obtenus sont les suivants :

Type de recettes	Montant encaissé	Montant à venir	Montant total attendu
Subvention Etat DGD 2016-2017-2018	172 850,00 €		172 850,00 €
Subvention Etat DGD reversé par les 5 communes de l'Ex-Cdc des coteaux macariens	12 672,07 €		12 672,07 €
Autres subventions Fonds TEPCV ETAT	1 000,00 €	19 000,00 €	20 000,00 €
Autres subventions ETAT Agence de l'eau Volet eau		40 244,00 €	40 244,00 €
Appel à projets PLUi 2016		7 000,00 €	7 000,00 €
Appel à projets Agenda 21	8 025,45 €		8 025,45 €
Subvention Département Trophées Agenda 21 (SPIRAL +PLUI)	2 000,00 €		2 000,00 €
FCTVA 2017-2018	12 688,46 €		12 688,46 €
FCTVA 2018-2022 estimé		49 376,89 €	49 376,89 €
Reste à charge		53 498,13 €	53 498,13 €
TOTAL AP 2016-001 PLUI	209 235,98 €	169 119,02 €	378 355,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité des votants

* * *

FINANCES

- Vote des taux de fiscalité locale 2019 : En préalable au vote du BP 2019, il convient de fixer les taux d'imposition directe locale pour l'année civile 2019 en fonction de l'état 1259 notifié par les services fiscaux qui recense les bases d'imposition prévisionnelles 2019.

Type de Taxes	Bases	Taux	Produits
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	4 822 000	25,95%	1 251 371
Taxe d'habitation (TH)	19 171 000	9,65%	1 850 002
Taxe Taxe foncière (bâti) (TFB)	18 621 000	2,00%	372 420
Taxe foncière (non bâti) (TFNB)	1 078 000	3,76%	40 533
TOTAL			3 514 326

Taxes et compensations fiscales	Produits notifiés
Taxe additionnelle FNB	22 688
Imposition forfaitaire sur les entreprises et réseaux (IFER)	122 030
Cotisation à la Valeur Ajouté (CVAE)	693 952
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	155 789
Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR)	111 304
Allocations compensatrices	253 492
Dotation de compensation de la part recettes de la TP (DCRTP)	NC
Produits attendus des taxes et compensations sans pouvoir de taux	1 359 255

Pour mémoire, ci-après l'évolution 2017-2019 des produits fiscaux :

Impôts	Taxes	Produits définitifs 2017	Produit encaissé en 2018	Produit notifié 2019	Variation 2018-19 (en €)	Variation 2018-19 (en %)
Ménages	Taxe habitation (TH)	1 773 214	1 804 444	1 850 002	45 558	2,52%
Ménages	Taxe sur le foncier bâti (TFB)	353 065	359 396	372 420	13 024	3,62%
Ménages	Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	39 123	39 885	40 533	648	1,62%
Ménages	Taxe additionnelle sur le Foncier non bâti (TAFNB)	21 468	22 187	22 688	501	2,26%
Sous total Ménages		2 186 870	2 225 912	2 285 643	59 731	2,68%
Poids des impôts Ménages		49,18%	49,61%	50,69%		
Entreprises	Cotisation foncière des entreprises (CFE)	1 301 484	1 308 392	1 251 371	-57 021	-4,36%
Entreprises	Cotisation sur la valeur ajouté des entreprises (CVAE)	643 049	676 361	693 952	17 591	2,60%
Entreprises	Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	195 624	155 789	155 789	0	0,00%
Entreprises	Impositions forfaitaires sur les entreprises et réseaux (IFER)	119 216	120 461	122 030	1 569	1,30%
Sous total Entreprises		2 259 373	2 261 003	2 223 142	-37 861	-1,67%
Poids des impôts Entreprises		50,82%	50,39%	49,31%		
TOTAL DES IMPOTS		4 446 243	4 486 915	4 508 785	21 870	0,49%

Source : Etats 1386 RC des années 2017, 2018+ état 1259 bases prévisionnelles 2019

Délibération adoptée à l'unanimité des votants

* * *

FINANCES

- Adoption du Budget primitif 2019 de la collectivité – Budget principal : Sur la base du document joint à l'envoi du dossier du présent conseil communautaire (note synthétique du BP 2019), suite aux débats et discussions qui ont lieu en Bureau communautaire en date du 28 mars 2019, sur la base du rapport ayant servi de support au DOB 2019 et selon les éléments de la prospective financière et budgétaire établi par les services, suite au vote des taux d'imposition directe locale 2019 (cf. ci-dessus), il est proposé d'adopter le projet de Budget Primitif (BP) 2019 du budget principal de la CdC. Compte tenu du maintien des taux votés en 2016 et maintenus depuis, l'équilibre des sections se présente ainsi :

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes	10 807 222,83 €
Dépenses	10 807 222,83 €
<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes	3 007 000,46 €
Dépenses	3 007 000,46 €

Interventions de la salle :

M. Camon Golya soulève la question d'acheter 2 tentes de plus.

Le Président répond que cela n'est pas prévu. Investissement différé.

Pour M. Monto, il y a déjà beaucoup de demandes et c'est compliqué de « servir tout le monde ».

Adoption à la majorité de cette délibération (49 voix pour)

2 Contre : M Guillomon (Aillas) et Mme Martin (La Réole)

1 Abstention : A.-M. Barnett, Maire d'Aillas (pour cause de « disparité entre les communes, à partir du moment où Aillas touche la TF, elle n'a droit à rien »)

Interventions de la salle :

JL Saumon rappelle que les enfants d'Aillas vont venir à la piscine de La Réole avec financement du transport par la CdC.

A.-M. Barnett rappelle aussi sa demande d'intégration au RLP

JL Saumon rappelle la nécessité de modifier les statuts (pour le RELP).

M. GUILLOMON : « la CdC s'est structurée : personnel compétent mais notre pays ne crée plus de richesses. Les CdC à n'importe quelle échelle doivent faire avec les ressources dont elles disposent ». Il indique qu'on part des recettes et on voit ce qu'on fait comme dépenses. Limiter les dépenses de fonctionnement à l'inflation doit être un objectif.

« Si on ne maîtrise pas, c'est forcément des impôts. Le pays d'Europe où il y a plus de fiscalité. Les élus doivent prendre leurs responsabilités. »

Le Président rappelle que la CdC n'a pas augmenté les taux d'impôts directs depuis 2016.

Les communes peuvent faire évoluer aussi les bases si elles ne peuvent pas jouer sur les taux.

La CdC investit pour redynamiser le centre de La Réole et développer les actions commerciales sur la ville de La Réole. Il y a des ventes de terrains sur les ZAE.

* * *

FINANCES

- Adoption du Budget primitif 2019 de la collectivité – Budget annexe Maison de Santé Rurale (MSR) : Sur la base du document joint à l'envoi du dossier du présent conseil communautaire, suite aux débats et discussions qui ont lieu en Bureau communautaire en date du 28 mars 2019, sur la base du rapport ayant servi de support au DOB 2019, il est proposé d'adopter le projet de Budget Primitif (BP) 2019 du budget MSR de la CdC qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de Fonctionnement

Recettes 182 387,19 €

Dépenses 182 387,19 €

Section d'Investissement

Recettes 165 444,07 €

Dépenses 165 444,07 €

Délibération adoptée à l'unanimité des votants

(NB : M Castagnet ne prend pas part au vote)

* * *

FINANCES

- Adoption du Budget primitif 2019 de la collectivité – Budget annexe ZAE Ecopôle : Sur la base du document joint à l'envoi du dossier du présent conseil communautaire, suite aux débats et discussions qui ont lieu en Bureau communautaire en date du 28 mars 2019, sur la base du rapport ayant servi de support au DOB 2019, il est proposé d'adopter le projet de Budget Primitif (BP) 2019 du budget Lotissement La Réole Ecopole de la CdC qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de Fonctionnement

Recettes 506 373,38 €

Dépenses 506 373,38 €

Section d'Investissement

Recettes 420 877,08 €

Dépenses 420 877,08 €

Délibération adoptée à l'unanimité des votants

* * *

FINANCES

- Adoption du Budget primitif 2019 de la collectivité – Budget annexe Bâtiment Frimont : Sur la base du document joint à l'envoi du dossier du présent conseil communautaire, suite aux débats et discussions qui ont lieu en Bureau communautaire en date du 28 mars 2019, sur la base du rapport ayant servi de support au DOB 2019, il est proposé d'adopter le projet de Budget Primitif (BP) 2019 du budget Bâtiment artisanal Frimont de la CdC qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de Fonctionnement

Recettes 2 976,78 €

Dépenses 2 976,78 €

Section d'Investissement

Recettes 123 553,89 €

Dépenses 123 553,89 €

Délibération adoptée à l'unanimité des votants

* * *

FINANCES

- Adoption du Budget primitif 2019 de la collectivité – Budget annexe Réseau Ecoles de Musique (REM) : Sur la base du document joint à l'envoi du dossier du présent conseil communautaire, suite aux débats et discussions qui ont lieu en Bureau communautaire en date du 28 mars 2019, sur la base du rapport ayant servi de support au DOB 2019 il est proposé d'adopter le projet de Budget Primitif (BP) 2019 du budget REM de la CdC qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de Fonctionnement

Recettes 245 786 €

Dépenses 245 786 €

Section d'Investissement

Recettes 0 €

Délibération adoptée à l'unanimité des votants

* * *

FINANCES

- Adoption du Budget primitif 2019 de la collectivité – Budget annexe ZAE Bois Majou : Sur la base du document joint à l'envoi du dossier du présent conseil communautaire, suite aux débats et discussions qui ont lieu en Bureau communautaire en date du 28 mars 2019, sur la base du rapport ayant servi de support au DOB 2019, il est proposé d'adopter le projet de Budget Primitif (BP) 2019 du budget lotissement Bois Majou de la CdC qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de Fonctionnement

Recettes	1 311 937,75 €
Dépenses	1 311 937,75 €

Section d'Investissement

Recettes	1 689 526,02 €
Dépenses	1 689 526,02 €

Délibération adoptée à l'unanimité des votants

Interventions de la salle :

Le Président indique qu'il a signé un sous seing pour une entreprise sur la ZAE qui devrait s'installer en fin d'année 2019 ou tout début 2020.

* * *

FINANCES

- Adoption du Budget primitif 2019 de la collectivité – Budget annexe Ordures Ménagères (OM) : Sur la base du document joint à l'envoi du dossier du présent conseil communautaire, suite aux débats et discussions qui ont lieu en Bureau communautaire en date du 28 mars 2019, sur la base du rapport ayant servi de support au DOB 2019, il est proposé d'adopter le projet de Budget Primitif (BP) 2019 du budget OM de la CdC qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de Fonctionnement

Recettes	2 612 893,94 €
Dépenses	2 612 893,94 €

Section d'Investissement

Recettes	0 €
Dépenses	0 €

Délibération adoptée à l'unanimité des votants

Interventions de la salle :

Bernard CASTAGNET propose une réunion avec les communes de la CdC concernées par l'USTOM suite à la réunion des Maires de l'USTOM la semaine dernière.

1^{ère} question – Ne pas mettre plus de recettes au budget (cf. les impayés provisionnés)

2^{ème} question -Le mode d'exploitation et mise en régie a été posée mais balayée par le Président de l'USTOM

3^{ème} question- en bureau réflexion sur les modes de ramassage alternatif – proposition aux communes qui le souhaiteraient de faire du ramassage sur des lieux collectifs, ce qui diminue le coût.

A l'issue, faire une lettre de propositions à l'USTOM.

* * *

FINANCES

- Adoption du Budget primitif 2019 de la collectivité – Budget annexe GEMAPI : Sur la base du document joint à l'envoi du dossier du présent conseil communautaire, suite aux débats et discussions qui ont lieu en Bureau communautaire en date du 28 mars 2019, sur la base du rapport ayant servi de support au DOB 2019, il est proposé d'adopter le projet de Budget Primitif (BP)

2019 du budget GEMAPI de la CdC qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de Fonctionnement

Recettes	388 258,02 €
Dépenses	388 258,02 €

Section d'Investissement

Recettes	202 181,67 €
Dépenses	202 181,67 €

Délibération adoptée à l'unanimité des votants

* * *

Informations et questions diverses :

Yannick DUFFAU :

Vendredi 12 avril 2019 visite de chantier du projet de méthaniseur

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 23 heures 26 en la forme accoutumée.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Auros, le 4 avril 2019,

Pour copie conforme,

Les signatures sont au registre des délibérations,

Pour copie conforme au registre des délibérations,



M. Francis ZAGHET

**Président de la Communauté de Communes
du Réolais en Sud Gironde**

Francis ZAGHET
Président de la Communauté
de Communes du Réolais
en Sud Gironde

TABEAU DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE AU 5 AVRIL 2019

Filières/ Grades ou emplois fonctionnels	Postes Permanents	ETP créés
Administrative	22	21,57
C1	6	5,57
Adjoint administratif	6	5,57
C2	4	4,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	4	4,00
B1	1	1,00
Rédacteur territorial	1	1,00
C3	1	1,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	1	1,00
A1	7	7,00
Attaché territorial	7	7,00
A2	3	3,00
Attaché principal	3	3,00
Animation	52	39,03
C1	29	23,92
Adjoint d'animation principal 2ème classe	2	2,00
Adjoint d'animation	27	21,92
C2	6	5,64
Adjoint d'animation principal 2ème classe	6	5,64
B1	17	9,47
Animateur	17	9,47
Culturelle	9	9,00
C1	4	4,00
Adjoint du patrimoine des bibliothèques	4	4,00
B1	1	1,00
Assistant de conservation	1	1,00
B2	1	1,00
Assistant de conservation principal de 2ème classe	1	1,00
C3	2	2,00
Adjoint du patrimoine des bibliothèques principal de 1ère classe	2	2,00
A1	1	1,00
Bibliothécaire territorial	1	1,00
Emplois fonctionnels	4	4,00
A	4	4,00
DGS EPCI 20-40 000 H	1	1,00
DGA EPCI 20-40 000 H	3	3,00
Médico-sociale	10	9,49
C1	1	1,00
Auxiliaire de puériculture	1	1,00
C2	5	5,00
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	5	5,00
B1	1	1,00
Infirmière de classe normale	1	1,00
A1	2	1,49
Puericultrice classe normale	1	1,00
Infirmière en soins généraux de classe normale	1	0,49
A3	1	1,00
Puericultrice territoriale hors classe	1	1,00
Sociale	9	8,94
C1	4	3,94
Agent social	4	3,94
C2	1	1,00
Agent social principal de 2ème classe	1	1,00
B1	3	3,00
Educateur de jeunes enfants	3	3,00
B2	1	1,00
Educateur principal de jeunes enfants	1	1,00
Technique	27	23,01
C1	22	18,01
Adjoint technique	16	12,70
Adjoint technique principal 2ème classe	5	4,94
Adjoint technique principal 1ère classe	1	0,37
B3	1	1,00
Technicien principal 1ère classe	1	1,00
B1	2	2,00
Technicien	2	2,00
A1	1	1,00
Ingénieur	1	1,00
A2	1	1,00
Ingénieur principal	1	1,00
Sportive	2	2,00
A2	1	1,00
Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal	1	1,00
B	1	1,00
Educateur des APS	1	1,00
Total général	135	117,04

**SYNDICAT MIXTE DU
DROPT AVAL**

